

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 806

3 avril 2008

SOMMAIRE

AG für Investitionen und Beteiligungen ..	38643	Lobster S.à r.l.	38672
Almond Investments S.à r.l.	38667	Melody Venture S.A.	38662
Altrum Sicav	38644	Merilux S.à r.l.	38686
Appunti S.à r.l.	38687	Middelkerke Investments S.A.	38662
Asturienne de Participations S.A.	38671	Minit International S.A.	38669
A-TV Worldwide Marketing S.A.	38644	Mirabaud Select Equities	38647
Barista S.à r.l.	38670	Mobility International Holding S.A.	38670
Barista S.à r.l.	38670	Molard Properties S.A.	38652
Barista S.à r.l.	38670	Obegi Chemicals Group S.A.	38659
Business Media Concept S.A.	38649	Parli Invest S.A.	38643
Cofida S.A.	38647	Pervinage S.à r.l.	38671
Colupa	38646	Piquemal S.à r.l.	38671
Continental Euro S.à r.l.	38688	Private Placement Fund	38651
Cristoforo Colombo International S.A. ...	38672	Redington Luxembourg S.à r.l.	38673
DENIM HoldCo S.à r.l.	38688	Resinvest S.à r.l.	38668
Esope	38651	Resinvest S.à r.l.	38667
Farki Invest S.A.	38643	Resinvest S.à r.l.	38672
Fonds Direkt Sicav	38671	Robeco Alternative Investment Strategies	38648
Gamax Management AG	38668	Robeco Structured Finance Fund	38648
GIP Luxembourg S.A.	38652	Sculptor Holdings S.à r.l.	38667
Goredipa S.A.	38643	Shanna S.A.	38669
Hercules S.A.	38672	Sun Luxco II S.à r.l.	38660
Hibou	38651	Synerfin	38645
Immobilière Argile S.A.	38645	Telos Funds	38653
Inkema Group	38659	Telos Funds	38652
Internationale de Gestion S.A.	38653	The Sailor's Fund	38645
Investec Global Strategy Fund Limited ...	38642	TM.A S.A.	38659
Kidsco S.A.	38648	TP Luxembourg S.A.	38646
Landmark Aviation FBO Luxembourg ...	38653	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A. ...	38649
Legal and Financial S.A.	38688	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	38650
Le Partenaire de la Metallurgie Holding S.A.	38673	Valsuper Unigret International S.C.A. ...	38650
Leroy Merlin Participations & Cie Valac- tion	38646	Yakari	38652

Investec Global Strategy Fund Limited.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders of the Company will be held at Arendt & Medernach, 14, rue Erasme in Luxembourg on 11 April 2008 at 10.30 a.m. (Luxembourg Central European Time) before a notary for the purpose of considering and, if thought fit, passing Resolutions in relation to the following agenda:

Agenda:

1. Ratification of the domicile transfer from Guernsey to Luxembourg with effect as of midnight on the day immediately prior to the Effective Date.
2. Ratification of the decision to substitute the Company's Memorandum and Articles of Association in their entirety with the new Articles of Incorporation of the Company with effect as of midnight on the day immediately prior to the Effective Date to register the Company under the name of Investec Global Strategy Fund, as a public limited company under Luxembourg law within the meaning of the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, organised as an investment company with variable share capital (Société d'Investissement à Capital Variable) within the meaning of the provisions of Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended with effect as of midnight on the day immediately prior to the Effective Date.
3. Appointment of KPMG S.à r.l. as the auditor of the Company with effect as of the day immediately prior to the Effective Date.
4. Acknowledgement of the agreed upon procedures report of KPMG Audit S.à r.l. on the net asset value as at the day immediately prior to the Effective Date and acknowledgement of the issued share capital of the Company.
5. Determination of 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as the address of the Company in Luxembourg.
6. Appointment of the following Director of the Company: Claude Niedner
7. Authorisation of any one Director to undertake all necessary steps in relation to the registration of the Company with the companies register in Luxembourg upon receipt of a confirmation of removal of the Company from the companies register in Guernsey.

The quorum requirement for the resolutions in relation to the agenda items 1 and 2 is at least 50% of the issued share capital of the Company and the resolutions on these items of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the Meeting. The resolutions on the agenda items 3-7 are subject to an affirmative vote of the Meeting on the agenda items 1 and 2.

If this Meeting cannot adopt the Resolutions on the basis that there is not a quorum of Shareholders of the Investec Global Strategy Fund Limited in person or by proxy, a second Meeting will be convened to take place at Arendt & Medernach, 14, rue Erasme in Luxembourg on 13 May 2008 at 10.30 a.m. (Luxembourg Central European Time).

Dated this 14th day of March 2008.

By order of the Board

Investec Asset Management Guernsey Limited

Secretary

Note:

(1) A Shareholder entitled to attend and vote at the above Meeting is entitled to appoint one or more proxies to attend and, on a poll, to vote instead of him. The proxy need not be a Shareholder in the Company. The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority (if any) under which it is signed or a notarially certified copy of such power of attorney, in order to be valid, must be deposited at the registered office of the Company not less than 48 hours before the time appointed for holding the Meeting.

(2) A form of proxy for use at the Extraordinary General Meeting and which will remain valid for any adjournment thereof is enclosed.

(3) In view of the importance of the re-domiciliation proposal, voting at the Meeting will be conducted on the basis of a poll ordered by the Chairman of the Meeting, so that the Shares held or represented at the Meeting in respect of which votes are cast will determine the outcome of the vote, and not the number of persons at the Meeting. On a poll, each Shareholder (whether present in person or by proxy) has one vote for every share held by him. A Shareholder entitled to more than one vote on a poll need not, if he votes, use all his votes or cast all the votes he uses in the same way.

(4) The quorum necessary for the above Meeting shall be holders present or represented by proxy holding 50% of the issued Shares of the Company.

(5) If a quorum is not present within half an hour after the time appointed for the commencement of the Meeting, it will be adjourned to 10.30 a.m. (Luxembourg Central European Time) on 13 May 2008 and will be held at Arendt & Medernach, 14, rue Erasme in Luxembourg. Shareholders will receive a further notice of such adjourned meeting but will not receive further copies of the circular and other documents accompanying this Notice. Shareholders present at the

adjourned meeting in person or represented by proxy will constitute a quorum regardless of the number or value of Shares held by them.

(6) Once passed by the requisite majority, the Special Resolution will be binding on all Shareholders, irrespective of how or whether they voted.

Référence de publication: 2008040628/250/62.

AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 avril 2008 à 9 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Presentation and approval of the Statutory Auditor's report for the accounting year ended December 31, 2006
2. Presentation and approval of the financial statements for the accounting year ended December 31, 2006
3. Allocation of results
4. Discharge to the Board of Directors and Statutory Auditor for the accounting year ended December 31, 2006
5. Miscellaneous

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008040071/581/16.

Parli Invest S.A., Société Anonyme,

(anc. Goredipa S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.814.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu exceptionnellement le 23 avril 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008040799/795/16.

Farki Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.260.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 22, 2008 at 5:00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008040791/795/15.

A-TV Worldwide Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.996.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 21, 2008* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Acceptance of the resignation of a Director and appointment of his replacement
6. Special discharge of the resigning Director for the exercise of his mandate until the date of resignation
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008040787/795/19.

Altrum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 81.918.

Die Aktionäre der ALTRUM SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *21. April 2008* um 14.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2007 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2007 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Vertreter in der Schweiz:

DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG

Münsterhof 12

CH-8022 Zürich

Zahlstelle:

DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG

Münsterhof 12

CH-8022 Zürich

Diesen Zusatz bitte nur für die Publikationen in der Schweiz am Ende des zu veröffentlichenden Textes anfügen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008040806/755/34.

Immobilière Argile S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.262.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 21 avril 2008 à 16:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008040794/795/15.

Synerfin, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.574.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING
which will be held on April 23, 2008 at 4:00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
6. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008040801/795/19.

The Sailor's Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 36.503.

Shareholders are kindly invited to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING
to be held at the offices of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on 21 April 2008 at 10.30 am for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2007;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Holders of registered shares will receive by mail, at their address, a copy of this convening notice together with the relevant form for requesting the Attendance Form or giving proxy and voting instructions (if any).

Holders of bearer shares, in order to attend the Meeting, will have to deposit their shares five banking working days before the Meeting to:

- a) Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (acting on behalf of the Registrar and Transfer Agent of the SICAV: RBC Dexia Investor Services Bank S.A.), or
- b) Banca Popolare Commercio e Industria Spa, Servizio Amministrativo Sicav, Via della Moscova 33, I-20121 Milano (acting as paying agent of the SICAV in Italy).

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2008040808/755/29.

TP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.281.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 21, 2008* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008040803/795/15.

Leroy Merlin Participations & Cie Valaction, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 64.283.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la Société, le vendredi *18 avril 2008* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société;
2. Refonte des statuts de la Société;
3. Divers.

La présente convocation fait suite à une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 14 mars 2008, mais pour laquelle le quorum de présence exigé et fixé à 50 % du capital social n'avait pas été atteint. En conséquence, il a été décidé de convoquer une seconde assemblée générale extraordinaire.

Le projet de modification des statuts est disponible pour tout actionnaire au siège social.

La Gérance.

Référence de publication: 2008034663/321/18.

Colupa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 28.367.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social de la société le *25 avril 2008* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et approbation du Rapport du Commissaire aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007
4. Affectation du résultat

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
6. Elections statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034807/18.

Cofida S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 30.992.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 14 avril 2008 à 11.00 heures au siège social, 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2007 et des résultats reportés au 31 décembre 2007;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2007;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non-tenue de l'assemblée générale ordinaire à la date statutaire.

Conformément à l'article 9 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035000/687/19.

Mirabaud Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 53.392.

Shareholders are hereby advised that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of MIRABAUD SELECT EQUITIES («the Company») will be held at the registered office of the Company, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on Tuesday April 15, 2008 at 11.00 a.m.

Such meeting to have the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Board of Directors' management report and the auditor's report for the year ending 31 December 2007.
2. Approval of the financial statements as of 31 December 2007.
3. Allocation of net results as of December 2007.
4. Discharge to the Board of Directors.
5. Statutory elections.
6. Miscellaneous items.

Resolutions on the agenda will be approved if they obtain a majority of the votes present or represented at the Meeting, which are Cast at the Meeting.

To have the right to assist or to be represent to the Annual General Meeting, the owners of bearer shares must deposit their titles five day before the Annual General Meeting with the counters of PICTET & CO (EUROPE) S.A., 1, Royal boulevard, L-2449 Luxembourg, where formulas of proxy are available.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send the attached proxy form duly completed and signed to PICTET FUNDS (EUROPE) S.A., to the attention Valerie Schmit-paternot, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to arrive not later than April 14, 2008.

Luxembourg, April 3, 2008.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008038246/755/29.

Robeco Alternative Investment Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 87.117.

—
ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on Wednesday, 16 April 2008 at the above mentioned registered office of the Company at 10.30 hours.

Agenda:

1. Nomination of the President of the Meeting.
2. Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditors.
3. Consolidation and approval of the annual accounts for the financial year 2007.
4. Consolidation and approval of the profit appropriation for the financial year ended 31 December 2007.
5. Discharge to the Directors.
6. Statutory appointments.
7. Any other business.

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing no later than 9 April 2008. Shareholders who hold their shares in another way should inform the Board of Directors of the Company.

The annual report 2007 may be obtained as from 28 March 2008 at the registered office of the Company, at the offices of CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, at the offices of Robeco, the member banks of Rabobank Nederland and also via www.robeco.com.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008035316/755/24.

Kidsco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.586.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2008 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire pour l'exercice comptable clôturant le 31 décembre 2007 et approbation des comptes annuels;
2. Affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

Référence de publication: 2008036622/581/15.

Robeco Structured Finance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.048.

—
ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on 16 April 2008, at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg at 11.30 p.m.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report,
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2007,
3. Consideration and approval of the profit appropriation for each of the sub-funds for the financial year ended 31 December 2007,
4. Discharge of the board of directors,
5. Statutory appointments,
6. Any other business.

The Annual Report 2007 may be obtained as from 28 March 2008 at the registered office of the Company and is also available via www.robeco.com.

The resolutions on the Agenda will not require a quorum and will be taken at a simple majority of the votes of the shareholders present or represented at the meeting. Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders wishing to attend and/or vote at the meeting should inform the Company through Mrs V. Delvael, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg in writing before 10 April 2008 (fax: + 352 24603331).

Luxembourg, 19 March 2008.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008035319/584/25.

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le vendredi le 11 avril 2008 à 14.30 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion de la Gérance;
2. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue;
6. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue;
7. Confirmation du mandat du réviseur externe;
8. Nominations statutaires;
9. Divers.

La Gérance.

Référence de publication: 2008036607/321/20.

Business Media Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6991 Rameldange, 2, rue du Rham.

R.C.S. Luxembourg B 96.341.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social, 2, rue du Rham, L-6991 Rameldange en date du 16 septembre 2003

L'assemblée est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Frank Maitry, chef d'entreprise, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Fabbri demeurant à Knutange (France) et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique Clément demeurant à Wolkrange (Belgique).

Le Président constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Par conséquent, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'assemblée générale extraordinaire, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant:

1. Constat de l'inexistence de la société Finaudit S.A., nommée commissaire de Business Media Concept S.A. lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le jour de la constitution de la société, le 23 mai 2003, et nomination d'un nouveau commissaire.

Exposé

Après avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Les actionnaires constatent que la société Finaudit S.A., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 82 Avenue Victor Hugo, appelée aux fonctions de commissaire de Business Media Concept S.A. le 23 mai 2003 est une société qui n'a pas d'existence.

Les actionnaires décident par conséquent de nommer commissaire la société Deloitte & Touche Fiduciaire S.A., avec siège social au 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Président lève la séance à 16 heures.

M. F. Maitry / M. L. Fabbri / Mme F. Clément

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008039982/203/38.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ01901. - Reçu 0,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030067485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le vendredi 11 avril 2008 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion de la Gérance;
2. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue;
6. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue;
7. Confirmation du mandat du réviseur externe;
8. Nominations statutaires;
9. Divers.

La Gérance.

Référence de publication: 2008036608/321/20.

Valsuper Unigret International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 63.940.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le vendredi 11 avril 2008 à 14.15 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion de la Gérance;
2. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue;
6. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue;
7. Confirmation du mandat du réviseur externe;
8. Nominations statutaires;
9. Divers.

La Gérance.

Référence de publication: 2008036615/321/20.

Esope, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.717.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *11 avril 2008* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037067/534/15.

Hibou, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 70.559.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le *11 avril 2008* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037068/534/17.

Private Placement Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 102.950.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *11 avril 2008* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et de l'affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 10 avril 2008 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037093/755/20.

Yakari, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.765.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 11 avril 2008 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037072/534/15.

GIP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.808.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GIP LUXEMBOURG S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 avril 2008 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037105/750/17.

Molard Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 130.538.

Statuts Coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean Seckler

Pour Maître Jean Seckler

Par délégation

Monique Goeres

Référence de publication: 2008040512/231/16.

(070142001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Telos Funds, Fonds Commun de Placement.

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds «Momentum Select» unter dem Umbrellafonds «Telos Funds» (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Wirkung zum 6. März 2008 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Februar 2008.

AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2008036628/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04046. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Telos Funds, Fonds Commun de Placement.

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. beschlossen, das Verwaltungsreglement des Umbrellafonds «Telos Funds» (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Wirkung zum 6. März 2008 zu ändern.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Februar 2008.

AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2008036627/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04045. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Internationale de Gestion S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.438.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONALE DE GESTION S.A. sont priés d'assister à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 avril 2008 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037108/750/17.

Landmark Aviation FBO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 136.273.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of January.

Before the undersigned Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LANDMARK FBO, LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware (U.S.A.) and having its registered office at c/o NATIONAL REGISTERED AGENTS, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904 (U.S.A.), filed with the Office of the Secretary of the State of Delaware under registration number 4457865,

here represented by Jonathan Burger, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in New-York, on January 24, 2008.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of LANDMARK AVIATION FBO LUXEMBOURG.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and one B manager. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A manager together with any B manager.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A manager and one B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of all the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any A manager together with any B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any A manager together with any B manager.

Art. 13. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 14. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 16. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 18. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LANDMARK FBO, LLC, prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

- Craig Bondy, Principal in a Private Equity Fund, born on May 7, 1973 in Silver Spring, Maryland, U.S.A., with professional address at c/o GTCR GOLDBERGER RAUNER, LLC, 6100 Sears Tower, Chicago, Illinois 60606, U.S.A.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Benoît Chapellier born on March 25, 1965 in Messancy, Belgium, with professional address at MERCURIA SERVICES, 8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg; and

- Luca Gallinelli born on May 6, 1964 in Florence, Italy, with professional addresses at MERCURIA SERVICES, 8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LANDMARK FBO, LLC, une limited liability company régie selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.) et ayant son siège social à c/o NATIONAL REGISTERED AGENTS, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904 (U.S.A.), immatriculée à l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 4457865,

ici représentée par Maître Jonatha Burger, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, le 24 janvier 2008.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de LANDMARK AVIATION FBO LUXEMBOURG.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables. En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et d'un gérant B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'un des gérants A avec l'un des gérants B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, dont au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par l'un des gérants A avec l'un des gérants B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par l'un des gérants A avec l'un des gérants B.

Art. 13. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par LANDMARK FBO, LLC, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Craig Bondy, Principal d'un fond, né à Silver Spring, Maryland, U.S.A., le 7 mai 1973, ayant son adresse professionnel au c/o GTCR GOLDBERGER RAUNER, LLC, 6100 Sears Tower, Chicago, Illinois, 60606, U.S.A.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Benoît Chapellier, né à Messancy, Belgique, le 25 mars 1965, ayant son adresse professionnel au 8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg; et
 - Luca Gallinelli, né à Florence, Italie, le 6 mai 1964, ayant son adresse professionnel au 8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Burger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008. Relation LAC/2008/4510. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027320/211/300.

(080027671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Obegi Chemicals Group S.A., Société Anonyme Holding, (anc. Inkema Group).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 19.689.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE, BEMO

Signature

Référence de publication: 2008033532/35/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07278C. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

T.M.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.616.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 28 novembre 2007 que:

1. Le siège de la société est transféré au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
2. Monsieur Dénes Almasz de Zsady, demeurant au lieu-dit «Manne», F-38680 Saint Juste de Claix, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur York Creupelandt. Le mandat de Monsieur Dénes Almasz de Zsady expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 18 février 2008

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008035441/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Sun Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.378,65.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.970.

In the year two thousand and eight, on the fifth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SUN FX HOLDINGS II, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, USA, registered in Delaware under number 4489554,

duly represented by Ms Armony Allamanno, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 February 2008.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of SUN LUXCO II S.à r.l, a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies' register (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 23 January 2008 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of ninety-seven thousand three hundred seventy-eight euro sixty-five cents (EUR 97,378.65) through the issuance of eight million four hundred eighty-seven thousand eight hundred sixty-five (8,487,865) shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The new shares have been subscribed by the Sole Shareholder for a total consideration of eighty-four thousand eight hundred seventy-eight euro sixty-five cents (EUR 84,878.65), entirely allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of thirty-three thousand four hundred seventy-five (33,475) Class A Common Units with a nominal value of one dollar (USD 1.-) of FX SOLUTIONS HOLDINGS, LLC a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2700 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4306626 («FX SOLUTIONS HOLDINGS») (the «Contributed Shares») held by the Sole Shareholder, together with all rights and claims pertaining to such Contributed Shares.

Following the present contribution the Company owns 33.475% of the Shares in FX SOLUTIONS HOLDINGS.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation which now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at ninety-seven thousand three hundred seventy-eight euro sixty-five cents (EUR 97,378.65) represented by nine million seven hundred thirty-seven thousand eight hundred sixty-five (9,737,865) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,000.- EUR

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SUN FX HOLDINGS II, LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington DE 19808, USA, inscrite au registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4489554,

ici représentée par Melle Armony Allamanno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 février 2008.

La dite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société SUN LUXCO II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Henri Hellinckx, en date du 23 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital de la société, prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt dix-sept mille trois cent soixante dix-huit euro soixante-cinq cents (EUR 97.378,65) par l'émission de huit million quatre cent quatre-vingt sept mille huit cent soixante-cinq (8.487.865) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Les nouvelles parts sociales émises sont souscrites par l'Associé Unique pour un montant total de quatre-vingt quatre mille huit cent soixante dix-huit euro soixante-cinq cents (EUR 84.878,65), entièrement alloué au capital social de la Société.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué de trente-trois mille quatre cent soixante-quinze (33.475) Class A Common Units d'une valeur nominale de un dollar (USD 1,-) de FX SOLUTIONS HOLDINGS, LLC une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2700 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA (FX SOLUTIONS HOLDINGS) (les «Actions») détenues par l'Associé Unique et comprenant tous les droits attachés à ces Actions.

Suite à ce présent apport la Société détient 33,475% du capital social de FX SOLUTIONS.

Les documents justificatifs de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt dix-sept mille trois cent soixante dix-huit euro soixante-cinq cents (EUR 97.378,65) représenté par neuf million sept cent trente-sept mille huit cent soixante-cinq (9.737.865) de parts sociales, d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de 2.000,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Allamanno, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008. Relation LAC/2008/5736. — Reçu 434,39 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008029038/211/108.

(080029543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Middelkerke Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 40.726.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MIDDELKERKE INVESTMENTS SA qui s'est tenue en date du 11 février 2008 que:

1. Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore avec effet à ce jour.

2. La société MBC AUDITORS LIMITED, établie et ayant son siège social au 64 Baker Street, W1U 7GB London; ANGLETERRE a été nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet à ce jour jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010, en remplacement de la société UNITED CAPITAL CONTROLLERS démissionnaire.

3. Monsieur Filipe Capinha Heliodoro, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg a été nommé Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010, en remplacement de Mademoiselle Cindy Reiners démissionnaire.

4. Mademoiselle Nadine Hirtz, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 en remplacement de Madame Dominique Kohl démissionnaire.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008035438/309/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01762. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Melody Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 136.865.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept février.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société TESCARA S.A., R.C.S. Luxembourg B 73.676, avec siège social au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

2. Monsieur Andrea Zanoccoli, expert-comptable, né le 7 juin 1970 à Milan, Italie, demeurant au 8, Via al Fiume, CH-6962 Viganello, Suisse,

tous les deux ici représentés par Monsieur Marc Prospert, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées le 1^{er} respectivement 6 février 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MELODY VENTURE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) et sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication de l'acte de constitution du 27 février 2008 en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'Administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en

fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

Toutefois tous les actes de disposition, les engagements financiers, emprunts, prises, ventes, achats et donations en usufruit des participations et toutes autres opérations qui dépassent la gestion journalière, sont soumises à l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul

administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les trois cent dix (310) actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société TESCARA S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2.- Monsieur Andrea Zanoccoli, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de sociétés, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg; Présidente du conseil d'administration;

b) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

c) Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch s/ Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

4.- La durée des mandats des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

- 5.- Le siège social de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Prospert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 février 2008, Relation GRE/2008/1034. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008035776/231/242.

(080038474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Almond Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.933.

—
Procès-verbal et décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique:

- à procéder à la cession de l'intégralité des parts sociales à TOFFSWAY LIMITED et E. Cohen. Les cent cinquante (150) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ALMOND INVESTMENTS Sàrl sont désormais détenues à hauteur de 75 parts par la société TOFFSWAY LIMITED, avec siège social à Douglas (IOM) et pour le solde par E. Cohen avec résidence à Antwerpen (B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour ALMOND INVESTMENTS Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008035799/1333/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04611. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Resinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 98.597.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008035877/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01739. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Sculptor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.786.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle dans la notification déposée le 4 juillet 2006, cette notification rectificative annule et remplace la notification Référence: L060067015.05. Veuillez prendre note de la cession de parts intervenue en date du 29 décembre 2005 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., OZ SPECIAL MASTER FUND, LTD, OZ MASTERS FUND, LTD, OZ EUROPE MASTER FUND, LTD et OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND, L.P., les 125 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- OZ SPECIAL MASTER FUND, LTD représentée par la société OZ MANAGEMENT, L.L.C. établie au 9 West 57th Street, 39th floor, 10019 New York aux Etats-Unis, détient 31 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,00

- OZ MASTER FUND, LTD représentée par la société OZ MANAGEMENT, L.L.C. établie au 9 West 57th Street, 39th floor, 10019 New York aux Etats-Unis, détient 31 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,00

- OZ EUROPE MASTER FUND, LTD représentée par la société OZ MANAGEMENT, L.L.C. établie au 9 West 57th Street, 39th floor, 10019 New York aux Etats-Unis, détient 31 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,00

- OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND, L.P. représentée par la société OZ ADVISORS, L.L.C. établie c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, détient 31 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,00

- 1 part sociale ordinaire indivis d'une valeur nominale de EUR 100,00 est détenue par:

OZ SPECIAL MASTER FUND, LTD représentée par la société OZ MANAGEMENT, L.L.C. établie au 9 West 57th Street, 39th floor, 10019 New York aux Etats-Unis

OZ MASTER FUND, LTD représentée par la société OZ MANAGEMENT, L.L.C. établie au 9 West 57th Street, 39th floor, 10019 New York aux Etats-Unis

OZ EUROPE MASTER FUND, LTD représentée par la société OZ MANAGEMENT, L.L.C. établie au 9 West 57th Street, 39th floor, 10019 New York aux Etats-Unis

OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND, L.P. représentée par la société OZ ADVISORS, L.L.C. établie c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCULPTOR HOLDINGS S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008035852/683/41.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00901. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Resinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 98.597.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008035876/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01737. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Gamax Management AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 155.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 26 février 2008

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Antonio Maria Penna de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 26 février 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur Roberto De Mari de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 26 février 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur Giovanni Bagiotti de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 26 février 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur Giuseppe Lalli de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 26 février 2008;

- de nommer Monsieur Fabio Morvilli, né le 17 septembre 1956 à Rome, Italie, ayant comme adresse professionnelle: 12, rue du Château, L-7463 Pettingen, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 26 février 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2009;

- de nommer Monsieur Paul Guillaume, né le 10 février 1959 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 26 février 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2009;

- de nommer Monsieur Frédéric Wagner, né le 12 janvier 1950 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 15, rue Dicks, L-6944 Niederanven, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 26 février 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2009;

- de nommer Monsieur Furio Pietribiasi, né le 18 janvier 1971 à Milan, Italie, ayant comme adresse professionnelle: Iona Building Shelbourne Road, Dublin 4, Irlande, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 26 février 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2009.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Peter Fischer
- Monsieur Fabio Morvilli
- Monsieur Paul Guillaume
- Monsieur Frédéric Wagner
- Monsieur Furio Pietribiasi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

GAMAX MANAGEMENT AG

Signature

Référence de publication: 2008035853/250/44.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02218. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Minit International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.660.023,20.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 7.197.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008035872/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01731. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Shanna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.704.

Constituée en date du 3 novembre 2005 par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C n° 357 du 17 février 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 12 mai 2006, acte publié au Mémorial C n° 1474 du 1^{er} août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHANNA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035854/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00970. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Barista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.817.

Le bilan modifié au 31 décembre 2004 déposé antérieurement le 19 septembre 2006 sous la référence L0600994404.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008035868/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01726. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Barista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.817.

Le bilan modifié au 31 décembre 2005, déposé antérieurement le 19 septembre 2006 sous la référence L060099405.04, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008035869/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01727. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Barista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.817.

Le bilan modifié au 31 décembre 2006, déposé antérieurement le 27 avril 2007 sous la référence L070054701.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008035870/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01729. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Mobility International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.861.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035865/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08069. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pervinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 115.755.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008035873/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01732. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Piquemal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 80.262.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008035875/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01735. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Asturienne de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 67.066.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008035880/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01670. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 70.709.

Die Bilanz zum 30. September 2007 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2007 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Luxemburg, den 27. Februar 2008.

Für FONDS DIREKT SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2008035883/1239/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02016. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Lobster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.800.000,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 116.196.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOBSTER S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035898/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01405. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.**Cristoforo Colombo International S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.134.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRISTOFORO COLOMBO INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008035897/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01403. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.**Resinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 98.597.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008035879/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01741. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.**Hercules S.A., Société Anonyme Holding.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 8.510.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035863/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09090. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Le Partenaire de la Metallurgie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 86.458.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 10 janvier 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme LE PARTENAIRE DE LA METALLURGIE HOLDING S.A. avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 86.458.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Maître Donald Venkatapen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e D. Venkatapen

L e Liquidateur

Référence de publication: 2008035453/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Redington Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.200,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 99.194.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of the month of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Kurt Björklund, private equity specialist, residing at 31 A, Strandvägen, S-18260 Djursholm, Sweden,

hereby represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy given on the 21st June 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of REDINGTON LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 99194, incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 19 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 374, of 6 April 2004, and whose articles of incorporation have not yet amended (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To convert the existing five hundred (500) shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To create five classes of shares to be denominated class A shares, class B shares, class C shares, class D shares and class E shares and to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) issued shares of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3. To increase the Company's corporate capital by an amount of thirty-eight thousand seven hundred euro (EUR 38,700.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of fifty-one thousand two hundred euro (EUR 51,200.-).

4. To issue twenty-seven thousand five hundred (27,500) new class A shares, two thousand eight hundred (2,800) new class B shares, two thousand eight hundred (2,800) new class C shares, two thousand eight hundred (2,800) new class D

shares and two thousand eight hundred (2,800) new class E shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the restatement of the Company's articles.

5. To accept the subscription of the twenty-seven thousand five hundred (27,500) new class A shares, two thousand eight hundred (2,800) new class B shares, two thousand eight hundred (2,800) new class C shares, two thousand eight hundred (2,800) new class D shares and two thousand eight hundred (2,800) new class E shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), by the existing shareholder of the Company, Mr. Kurt Björklund, and to accept payment in full of the nominal value of each such new shares by a contribution in cash and to allocate these newly issued shares to Mr. Kurt Björklund, in consideration for his contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

6. To fully restate the Company's articles of incorporation so as to set the rights attached to the new classes of shares. has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to convert the existing five hundred (500) shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolved to create five classes of shares to be denominated class A shares, class B shares, class C shares, class D shares and class E shares and to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) issued shares of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of thirty-eight thousand seven hundred euro (EUR 38,700.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of fifty-one thousand two hundred euro (EUR 51,200.-).

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to issue twenty-seven thousand five hundred (27,500) new class A shares, two thousand eight hundred (2,800) new class B shares, two thousand eight hundred (2,800) new class C shares, two thousand eight hundred (2,800) new class D shares and two thousand eight hundred (2,800) new class E shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the restatement of the Company's articles.

Subscription

There now appeared Mrs. Céline Pignon, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Mr. Kurt Björklund, by virtue of the above-mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Kurt Björklund, for the twenty-seven thousand five hundred (27,500) new class A shares, two thousand eight hundred (2,800) new class B shares, two thousand eight hundred (2,800) new class C shares, two thousand eight hundred (2,800) new class D shares and two thousand eight hundred (2,800) new class E shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full of the nominal value of each such new shares by a contribution in cash.

The person appearing declared, and the sole shareholder recognised, that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of thirty-eight thousand seven hundred euro (EUR 38,700.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the twenty-seven thousand five hundred (27,500) new class A shares, two thousand eight hundred (2,800) new class B shares, two thousand eight hundred (2,800) new class C shares, two thousand eight hundred (2,800) new class D shares and two thousand eight hundred (2,800) new class E shares to Mr. Kurt Björklund.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

Chapter I. Form, corporate name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established by the single founding shareholder a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of REDINGTON LUXEMBOURG S.à r.l..

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at fifty-one thousand two hundred euro (EUR 51,200.-) represented by forty thousand (40,000) class A shares, two thousand eight hundred (2,800) class B shares, two thousand eight hundred (2,800) class C shares, two thousand eight hundred (2,800) class D shares and two thousand eight hundred (2,800) class E shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and each fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 25 and 26 of these Articles of Association.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single shareholder may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may redeem its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be shareholders (the «Manager(s)») or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the «Board of Managers»).

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold office until their successors are elected. He (they) are re eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Management. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two Managers or by the joint signature of any two members of the Board of Managers. However, if the sole shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Records of Manager Resolutions. The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second Wednesday of June at eleven (11.00) a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the shareholders in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Attendance and Representation at a Meeting of Shareholders. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under

the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co proprietors, the usufructuaries and bare owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 20. Proceedings at a Meeting of Shareholders. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers,

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 21. Vote at a Meeting of Shareholders. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 22. Minutes of shareholder(s)' resolutions. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V. Financial year, distribution of earnings

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 24. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 25. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4.00%) of their respective class A shares' nominal value,
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3.5%) of their respective class B shares' nominal value,
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three per cent (3.00%) of their respective class C shares' nominal value,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point five per cent (2.5%) of their respective class D shares' nominal value, and
- the holders of class E shares shall be entitled to receive the remainder of the dividend distributions (once all distributions on the other classes of shares have been made) pro rata the number of class E shares they hold.

Should no class E shares be in issue or should all the class E shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class D shares shall be entitled to receive the remainder of the dividend distributions (once all distributions on the other classes of shares have been made) pro rata the number of class D shares they hold. Should no class E and D shares be in issue or should all the class E and D shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class C shares shall be entitled to receive the remainder of the dividend distributions (once all distributions on the other classes of shares have been made) pro rata the number of class C shares they hold. Should no class E, D and C shares be in issue or should all the class E, D and C shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class B shares shall be entitled to receive the remainder of the dividend distributions (once all distributions on the other classes of shares have been made) pro rata the number of class B shares they hold. Should no class E, D, C and B shares be in issue or should all the class E, D, C and B shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class A shares shall be entitled to receive the remainder of the dividend distributions (once all distributions on the other classes of shares have been made) pro rata the number of class A shares they hold.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager (s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the holders of class A shares, class B shares, class C shares, class D shares and class E shares, as liquidation allocation, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set in article 25 for the appropriation of profits.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 3,000.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Kurt Björklund, spécialiste en private equity, demeurant au 31 A, Strandvägen, S-18260 Djursholm, Sweden,

représenté aux fins des présentes par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, aux termes d'une procuration donnée le 21 juin 2007.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de REDINGTON LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, 1714 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99194, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 374 du 6 avril 2004, et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés (la «Société»).

La partie comparante, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Conversion des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

2. Création de cinq catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D et parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et reclassification des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises par la Société en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-huit mille sept cents euros (EUR 38.700,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à un montant de cinquante et un mille deux cents euros (EUR 51.200,-).

4. Emission de vingt-sept mille cinq cents (27.500) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie D et deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les droits et privilèges qui leur sont attachés suivant la refonte des statuts de la Société.

5. Acceptation de la souscription des vingt-sept mille cinq cents (27.500) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie D et deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), par l'associé actuel de la Société, M. Kurt Björklund, et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire et attribution des nouvelles parts sociales à M. Kurt Björklund, en contrepartie de son apport en numéraire et acceptation de l'effectivité de l'augmentation du capital.

6. Refonte intégrale des statuts de la Société afin de déterminer les droits attachés aux nouvelles catégories de parts sociales.

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de créer cinq catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D et parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de requalifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-huit mille sept cents euros (EUR 38.700,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à un montant de cinquante et un mille deux cents euros (EUR 51.200,-).

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre vingt-sept mille cinq cents (27.500) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie D et deux mille huit cents (2.800) nouvelles

parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les droits et privilèges qui leur sont attachés suivant la refonte des statuts de la Société.

Souscription

Est ensuite intervenue Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Kurt Björklund, en vertu de la procuration précitée.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Kurt Björklund, les vingt-sept mille cinq cents (27.500) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie D et deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

La comparante a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été libérée entièrement en espèces et que la somme de trente-huit mille sept cents euros (EUR 38.700,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les vingt-sept mille cinq cents (27.500) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie D et deux mille huit cents (2.800) nouvelles parts sociales de catégorie E à Monsieur Kurt Björklund.

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er}. Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination REDINGTON LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante et un mille deux cents euros (EUR 51.200,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales de catégorie A, deux mille huit cents (2.800) parts sociales de catégorie B, deux mille huit cents (2.800) parts sociales de catégorie C, deux mille huit cents (2.800) parts sociales de

catégorie D et deux mille huit cents (2.800) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi et à l'exception des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 25 et 26 des présents statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, sur décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. Cependant, si un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B ont été nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf disposition contraire des paragraphes suivants, toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un qu'un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, documentées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le second mercredi de juin à onze (11.00) heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 19. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 20. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 21. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 22. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 23. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 24. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 25. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles, y compris toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- les propriétaires de parts sociales de catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4,00%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie A;
- les propriétaires de parts sociales de catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à trois et demi pour cent (3,5%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie B;
- les propriétaires de parts sociales de catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à trois pour cent (3,00%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie C;
- les propriétaires de parts sociales de catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux et demi pour cent (2,5%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie D; et
- les propriétaires de parts sociales de catégorie E auront droit pour chaque année considérée au solde de la distribution de dividendes (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales) proportionnellement au nombre de parts de catégorie E qu'ils détiennent.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie E ne vendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie E viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie D auront droit au solde de la distribution de dividendes (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales) proportionnellement au nombre de parts de catégorie D qu'ils détiennent. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie E et D ne vendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie E et D viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie C auront droit au solde de la distribution de dividendes (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales) proportionnellement au nombre de parts de catégorie C qu'ils détiennent. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie E, D et C ne vendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie E, D et C viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie B auront droit au solde de la distribution de dividendes (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales) proportionnellement au nombre de parts de catégorie B qu'ils détiennent. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie E, D, C et B ne vendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie E, D, C et B viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au

jour de la distribution considérée, les propriétaires des parts sociales de catégorie A auront droit au solde de la distribution de dividendes (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales) proportionnellement au nombre de parts de catégorie A qu'ils détiennent.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, à titre de paiement du boni de liquidation, aux propriétaires de parts sociales de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D et de catégorie E dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et les proportions prévues à l'article 25 pour la répartition des profits.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007. Relation: LAC/2007/15652. — Reçu 387 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008036065/242/751.

(080037970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 35.118.

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ETEX GROUP S.A., ayant son siège social à B-1150 Bruxelles, 361, avenue de Tervueren, enregistrée sous le numéro BE 0400 454 404,

2) ETERNIT INVESTMENT S.à r.l., une société avec siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir (RCS B 32.619),

toutes deux ici représentées par Madame Marie-Jeanne Kieffer, employée privée, demeurant professionnellement à 42, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 6 février 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société MERILUX S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous forme de société anonyme suivant acte notarié du 17 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 12 mars 1991. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 4 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1660 du 7 août 2007;
- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de modifier les statuts de la société afin de prévoir la faculté de distribuer des dividendes intérimaires.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés déclarent modifier l'article 18 des statuts comme suit:

« **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant le bénéfice de l'année en cours et les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire.
3. La décision du conseil de gérance ou du gérant de payer la distribution d'acomptes sur dividendes doit être confirmée par l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance du gérant ou du conseil de gérance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ sept cents cinquante euros (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-J. Kieffer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, LAC/2008/7485. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008036084/220/52.

(080038038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Appunti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.813.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008036197/5770/12.

(080037773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Legal and Financial S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.904.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 juillet 2007, acte n° 508 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2008036204/208/13.

(080038064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Continental Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 février 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008036240/231/15.

(080038089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

DENIM HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: DKK 36.943.060,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 93.010.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 521 du 14 mai 2003, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 janvier 2004, acte publié au Mémorial C n° 399 du 14 avril 2004, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, susmentionné, en date du 6 février 2004, acte publié au Mémorial C n° 442 du 27 avril 2004, modifiée par-devant Jean-Joseph Wagner, susmentionné, en date du 5 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 481 du 7 mai 2004, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, susmentionné, en date du 21 juin 2005, acte publié au Mémorial C n° 1188 du 11 novembre 2005, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, susmentionné, en date du 19 septembre 2007, acte publié au Mémorial C n° 2522 du 7 novembre 2007.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DENIM HoldCo S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008033539/1649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.